

SPTB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Vous témoignez d'un intérêt particulier pour le monde qui vous entoure, la manière dont le pouvoir politique est exercé au niveau national, européen et international ?

Réaliser un bachelier en sciences politiques dans un programme trilingue français-anglais-néerlandais constitue un atout pour la poursuite de vos études et votre carrière dans un environnement plurilingue et international.

Ce programme trilingue de bachelier en sciences politiques organisé sur le site Saint-Louis - Bruxelles permet de suivre une partie

SPTB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme du bachelier trilingue français-anglais-néerlandais en sciences politiques, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine des sciences politiques

- **Maîtriser les savoirs fondamentaux des sciences politiques, situés sur le plan épistémologique, permettant de répondre aux questions clés de recherche adressées par la discipline.**
- **Acquérir progressivement une culture poussée en sciences politiques, dans ses différentes branches : relations internationales, études européennes, institutions et régimes politiques (nationaux), études des partis politiques et des groupes de pression, analyse des politiques publiques, des idées politiques, etc.**

II. Acquérir les savoirs de base dans les domaines complémentaires aux sciences politiques

- **Mobiliser, de manière interdisciplinaire, des savoirs issus de divers domaines des sciences humaines afin d'analyser des phénomènes de société contemporains ou historiquement situés.**
- **Acquérir une culture générale en sciences humaines et sociales, reposant sur la connaissance des principaux postulats et enseignements des différentes disciplines, ainsi que de leurs méthodes et des enjeux éthiques qui leur sont liés.**

III. Se former à la démarche scientifique

- **Maîtriser et mettre en Œuvre les règles et les principes éthiques de la démarche scientifique en sciences politiques.**
- **Collecter et traiter avec discernement les données empiriques, tant quantitatives que qualitatives.**
 - Acquérir progressivement la capacité à produire, seul et en équipe, un travail d'analyse sur des problèmes politiques contemporains.
 - Acquérir progressivement la capacité à conduire de façon fructueuse une recherche de données, en usant des méthodes de récolte des données les plus appropriées (statistiques, etc.).
- **Produire une analyse en autonomie et en collaboration avec ses pairs.**
- **Faire preuve d'esprit critique et d'indépendance de jugement.**
- **Acquérir la capacité à traiter les données, à partir d'un état des travaux pertinents en la matière et selon les méthodes d'analyse les plus appropriées.**

IV. Maîtriser la communication orale et écrite en français, en anglais et en néerlandais

- **Acquérir la capacité à communiquer le résultat d'une analyse de façon claire, cohérente, structurée et attractive, sous des formes tant écrites qu'orales en français, en anglais et en néerlandais.**
- **Acquérir la capacité à suivre un cours, à l'étudier et à en présenter l'examen oral ou écrit en anglais et en néerlandais;**
- **Acquérir la maîtrise de l'anglais et du néerlandais, à l'oral comme à l'écrit ; plus spécialement, la possibilité de soutenir une conversation courante ainsi que de communiquer sur les objets et analyses des sciences politiques.**
- **Se familiariser avec un environnement allophone actif (séjours à l'étranger avec une possibilité d'échange ERASMUS en Europe ou hors Europe en troisième année de bachelier)**

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en sciences politiques est un programme de 1er cycle (bachelier dit de "transition"), qui comporte 180 crédits, et fait l'objet d'une découpe chronologique en trois blocs annuels de 60 crédits. Il prépare à plusieurs formations de 2e cycle (programmes de master) que nos étudiant-es poursuivent à Louvain-la-Neuve ou dans une autre institution universitaire en Belgique ou en Europe (our le détail, se reporter à la rubrique "et après... quelles formations ?").

La première année (1er bloc) est totalement commune aux trois programmes en sciences politiques, information et communication et sociologie et anthropologie organisés par la faculté. Outre la volonté pédagogique de fonder la formation sur une solide base multidisciplinaire, qui est l'une des marques de fabrique des programmes organisés sur le site Saint-Louis - Bruxelles, ce 1er bloc commun facilite les réorientations en début de cursus : un-e étudiant-e peut modifier son orientation au 2e bloc vers une des deux autres filières en information et communication ou sociologie et anthropologie sans avoir d'unités d'enseignement à rattraper.

L'affiliation disciplinaire est conçue pour prendre de l'ampleur au fil du cursus : dans le 2e bloc, 20 crédits sont à caractère politologiques, dans le bloc 3, 30 crédits sont à caractère politologiques.

La structure du programme se compose d'**unités d'enseignement "classiques"** en auditoire, d'introduction aux disciplines des sciences humaines et sociales (philosophie, droit, histoire, économie, psychologie, sociologie, science politique, information et communication), des **enseignements méthodologiques** accompagnés de **travaux pratiques** (ex : Démarches et méthodes de recherche en sciences sociales).

En fin de cursus, un atelier permet en outre de réaliser un travail d'équipe sur le terrain et de présenter celui-ci devant un jury de spécialistes du domaine abordé, jury qui apprécie la qualité de la présentation et la pertinence de l'analyse.

SPTB1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

● Obligatoire

✂ Au choix







△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025

⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante

⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante

△ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante

■ Activité avec prérequis

				Bloc annuel		
				1	2	3
<input type="radio"/> BNEER1282	Néerlandais II 	Isolde Boutsen (coord.) Astrid De Munter (coord.) Barbara Fraipont	NL [q1+q2] [0h+60h] [5 Crédits] 		X	
<input type="radio"/> Choix d'une UE parmi :						
<input checked="" type="checkbox"/> BANGL1392	Anglais III 	Gerlanda Cipolla Marleen Cré Julie George Garkov Françoise Longrée (coord.) Erwin Ochsenmeier (coord.) Madeline Riordan	EN [q1] [0h+30h] [5 Crédits] 			X
<input checked="" type="checkbox"/> BNEER1382	Néerlandais III 	Isolde Boutsen (coord.) Astrid De Munter (coord.)	NL [q1] [0h+30h] [5 Crédits] 			X

● BNEER1282	Néerlandais II 	Isolde Boutsen (coord.) Astrid De Munter (coord.) Barbara Fraipont	NL [q1+q2] [0h +60h] [5 Crédits] 
-------------	--	--	--

o Langues

SPTB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :

•

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de

PÉDAGOGIE

À côté de cours magistraux classiques, de type ex cathedra, qui se donnent dans des auditoriums de taille raisonnable, des pratiques d'enseignement actif favorisent le déploiement et l'appropriation de compétences théoriques, méthodologiques et analytiques.

Ainsi, le programme de bachelier en sciences politiques est composé, outre les cours magistraux, d'activités d'apprentissage plus "pratiques", sous la forme de séminaires ou d'ateliers par exemple, qui offrent la particularité pédagogique de reposer sur les contributions des étudiant-es et d'être dispensées en petits groupes. Ces dispositifs permettent à l'étudiant-e, au sein d'un groupe de travail de taille restreinte, d'entretenir un contact privilégié avec les professeur-es et les chercheur-es enseignant-es, et de mettre en oeuvre des démarches qui mobilisent et concrétisent les acquis de sa formation.

Le campus Saint-Louis - Bruxelles se situe en plein centre de Bruxelles : il en résulte d'indéniables avantages pratiques dont une connexion aisée en métro et en train. Mais surtout sa localisation près du siège des institutions politiques nationales et européennes permet l'intervention de leurs membres ou la participation à des activités en lien avec ces institutions.

Le site de Saint-Louis - Bruxelles est spécialisé dans les trois années de bachelier et accorde une place importante à l'accompagnement pédagogique. Le service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite propose diverses activités de soutien.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les évaluations s'effectuent généralement sous la forme d'un examen. Pour les séminaires, elles prennent en compte les résultats obtenus aux travaux réalisés durant l'année. Les examens sont écrits (pour les cours en grand auditorium) ou oraux. Ils portent non seulement sur la connaissance de la matière mais également sur la capacité de l'étudiant-e à se l'approprier et à l'appliquer à des objets non vus au cours.

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année académique : en janvier, en juin et en août-septembre. Au 1er#bloc, les examens de la session de janvier qui n'auraient pas été réussis peuvent être représentés jusqu'à deux fois : en juin et en septembre.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Programmes d'échange

L'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles a conclu des conventions d'échanges avec des universités situées en dehors de la Communauté française. Ces conventions permettent aux étudiant-es de suivre une partie de leur programme de bachelier dans une université partenaire tout en restant inscrit-es à titre principal à l'UCLouvain. En échange, des étudiant-es des universités partenaires peuvent également venir suivre une partie de leur programme de bachelier dans notre université.

Trois types d'échanges sont proposés aux étudiant-es :

- des échanges ERASMUS avec des universités de pays de l'Union européenne
- des échanges ERASMUS Belgica avec des universités néerlandophones
- des échanges avec des universités HORS D'EUROPE, sur base d'accords bilatéraux

Les étudiant-es en sciences politiques peuvent participer à un séjour ERASMUS au second quadrimestre du 3e#bloc. La liste des destinations proposées est [la#suivante](#). Le programme suivi durant ce séjour équivaut à environ 30 crédits.

Bourses pour séjours linguistiques

La Faculté octroie des bourses aux étudiant-es qui souhaitent effectuer#un séjour linguistique durant l'été. Les candidats et candidates à ces bourses sont sélectionnés sur la base de leur résultat et de leur motivation.

La réalisation d'un séjour Erasmus au cours de votre troisième année de bachelier n'empêche pas la réalisation d'un autre séjour au cours de votre master.

En savoir plus sur les [séjours et bourses linguistiques](#).

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Un bachelier trilingue est un atout pour la poursuite d'un master en Flandre ou en Europe.

Le programme trilingue de bachelier en sciences politiques donne un accès direct aux masters suivants organisés à Louvain-la-Neuve ou dans une autre université en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique (Flandre) ou en Europe.

Master 120

- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation générale](#)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales](#)
- [Master \[120\] en administration publique](#)
- [Master \[120\] en études européennes](#)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#)

- [Master \[120\] en sciences du travail \(horaire décalé\)](#)

Master 60

- [Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale](#)
- [Master \[60\] en sciences du travail \(horaire décalé\)](#)

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

02 211 78 79 - espo-slb@uclouvain.be

Bureau : Ommegang 6 - 2e étage - bureau OM 205

Permanences : du lundi au jeudi, de 10h à 12h30

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#)